

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2023-53 du conseil municipal du trois octobre deux mil vingt-trois

Le trois octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27**Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 18****Nombre de conseillers votants : 26****Date de la convocation : 27/09/2023****Date de la mise en ligne : 04/10/2023**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	x			
LAUGÉ	Martine	x			
LALUCAA	Florent	x			
SERRESSEQUE	Danielle	x			
CLAVERIE	Didier	x			
DELQUIGNIE	Béatrice		x	Mme GOUVET	
LEYDERT	Stéphane		x	M. MORA	
GOUVET	Anne	x			
ALLAL	Ahmed	x			
SIAFFA	Serge	x			
CROVELLA	Loïc	x			
ROUZIERES	Nicole	x			
LAVIGNE	Gwendoline		x	Mme LAUGÉ	
SALAT	Didier	x			
LANOUILH	Éric		x		
MORISOT	Pierre-Alexandre	x			
JAÉGLÉ	Christine	x			
MARQUET	Sandrine		x	M. CLAVERIE	
CONESA	Claire		x	M. SALAT	
BOONE	Emmanuelle	x			
FONTENIER	Jessica		x	Mme BOONE	
LACROIX	Jean-Pierre	x			
BERTHELOT	Christophe	x			
FRITMANN	Alicia		x	M. LALUCAA	
CASNAVE dit MILHET	Agnès		x	M. AUGUSTO	
KÉRUZORÉ	Marie	x			
AUGUSTO	Alain	x			

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Jean-Pierre LACROIX est candidat

Jean-Pierre LACROIX est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération

2023-53 : Avenant de projet n°3 à la convention cadre pluri-annuelle « Action Cœur de Ville » et de « l'Opération de Revitalisation de Territoire au secteur de projet Rives du Gave »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le programme national Action Cœur de Ville, dont la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées sont bénéficiaires depuis 2018, engage sa deuxième phase jusqu'en 2026.

Ce programme, qui vise à dynamiser les villes de taille intermédiaire du territoire français, s'étend aux quartiers de gare dès lors que ceux-ci sont urbanisés, que cette intégration est cohérente avec l'objectif de revitalisation du centre-ville et ce, dans une logique de transition écologique.

Il est proposé d'étendre le périmètre d'intervention d'Action Cœur de Ville et de l'Opération de Revitalisation de Territoire au secteur de projet Rives du Gave **dont une partie est située sur la commune de Gelos dans la Saligue en rive droite du Gave.**

Le Conseil Municipal est invité à :

AUTORISER

Art 1 – Monsieur le Maire à signer l'avenant de projet n°3 à la convention cadre pluri-annuelle Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation de Territoire et tous les documents y afférents dans son nouveau périmètre.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

LACROIX Jean-Pierre

